Bulletin de vote

Assemblée générale extraordinaire

Metaltec Vaud
Le jeudi 13 novembre 2025, à 17h00,
à l'Hostellerie Le Petit Manoir à Morges

Préavis du Comité

Le comité de Metaltec Vaud émet un préavis favorable au nouveau système de facturation selon le calculateur proposé qui correspond au mode de calcul d'AM Suisse.

Il souhaite contribuer de manière équitable au financement de la faîtière nationale et bénéficier de son rayonnement, tout en limitant l'augmentation des cotisations à un maximum de 50 % du montant total fixé par AM Suisse, afin de préserver l'équilibre financier de l'association et de garantir la poursuite de ses actions en faveur de ses membres.

Veuillez ne cocher qu'une seule case par point à l'ordre du jour

Vote 1 – point 1 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour	☐ OUI ☐ NON ☐ ABSTENTION
Vote 2 – point 2 de l'ordre du jour Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 2 mai 2025	☐ OUI ☐ NON ☐ ABSTENTION
Vote 3 – point 3.1 de l'ordre du jour Accepter le nouveau système de facturation des cotisations, tel que présenté dans le calculateur Excel fourni	☐ OUI ☐ NON ☐ ABSTENTION
Vote 4 – point 3.2 de l'ordre du jour Accepter la hausse des cotisations AM Suisse pour les années 2026 et 2027 qui passe de 50 à 55% du montant total des cotisations dues à AM Suisse (100%)	☐ OUI ☐ NON ☐ ABSTENTION
Vote 5 – point 3.3 de l'ordre du jour En cas de refus de la proposition 3.2, accepteriez-vous une cotisation AM Suisse maintenue à 40% (2021), afin de garantir une cotisation équitable	☐ OUI ☐ NON ☐ ABSTENTION

Propositions individuelles et divers : point 4 de l'ordre du jour

Les personnes qui souhaitent s'exprimer sur l'un des points de l'ordre du jour ou sur un divers sont priées d'en faire part, par écrit, à Mme Anne-Laure Maniakine, anne-laure.maniakine@fve.ch au plus tard le jeudi 30 octobre 2025.

Veuillez remplir ci-dessous vos coordonnées complètes afin que votre bulletin de vote soit validé.

Nom de l'entreprise : _____

Nom du représentant : _____

Date : _____

Signature et timbre : _____

Ce bulletin de vote doit nous être retourné dûment rempli au moyen de l'enveloppe affranchie au plus tard le jeudi 30 octobre 2025.
